



# **Collège Jeanne D'Arc Orléans**

## **Protocole sanitaire de l'établissement**

### **Septembre 2021**

**Collège Jeanne d'Arc - 2 rue Dupanloup 45000 ORLEANS**

**☎ 02 38 24 04 70 📠 02 38 24 92 15 e-mail [ce.0450785j@ac-orleans-tours.fr](mailto:ce.0450785j@ac-orleans-tours.fr)**

## Contexte

Au cours de la précédente année scolaire, le collège a mis en œuvre un protocole sanitaire sur la base des avis des autorités sanitaires et notamment ceux rendus par le Conseil scientifique et le Haut conseil de la santé publique (HCSP).

Pour l'année scolaire 2021-2022, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports entend maintenir une stratégie privilégiant l'enseignement en présence, pour la réussite et le bien-être des élèves, tout en limitant la circulation du virus au sein des établissements scolaires.

**Le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire**, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. La limitation du brassage entre groupes d'élèves reste requise.

Le présent protocole du collège s'inscrit dans cette dynamique en tenant compte du contexte propre à notre établissement.

## Présentation du cadre sanitaire

Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a établi pour la prochaine année scolaire, en lien avec les autorités sanitaires, une graduation comportant quatre niveaux :

- niveau 1 / niveau vert** ;
- niveau 2 / niveau jaune** ;
- niveau 3 / niveau orange** ;
- niveau 4 / niveau rouge**.

En fonction de la situation épidémique, le passage d'un niveau à autre pourra être déclenché au niveau national ou territorial (département, académie, région) afin de garantir une réactivité ainsi qu'une proportionnalité des mesures.

**Le niveau 2 est requis pour la rentrée de septembre 2021.**

## Préalable

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. **Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants au collège en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille.** De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'établissement. Ils en informent le Principal du collège.

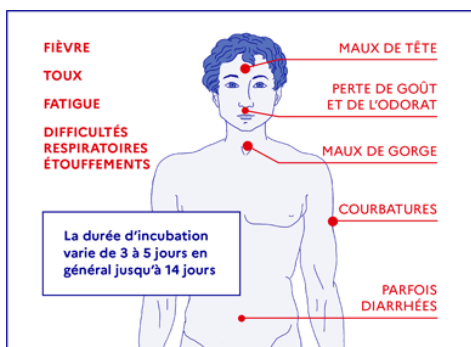
Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Le port du masque est requis selon les mêmes modalités que celles applicables aux personnels (voir chapitre dédié aux gestes barrières).

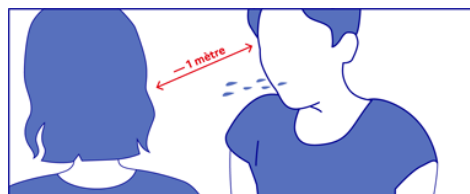
## Les mesures à suivre

### Le coronavirus

#### Quels sont les signes ?



#### Comment se transmet-il ?



- 1 Face à face pendant au moins 15 minutes
- 2 Par la projection de gouttelettes

### Quel comportement adopter pour mon enfant?

#### Mon enfant n'a pas de symptôme

Il ne vit pas avec un cas COVID-19	Il vit avec un cas COVID-19
Il peut venir au collège Il respecte la distanciation physique Il respecte les gestes barrières	Il reste à son domicile Il respecte la distanciation physique Il respecte les gestes barrières Il fait les cours à domicile via Pronote

#### Mon enfant a des symptômes

Il tousse et/ou a de la fièvre	Il tousse et a de la fièvre. Il a du mal à respirer et/ou a fait un malaise
Prise de sa température Il reste à son domicile Appeler le médecin traitant	Il reste à son domicile Appeler le médecin traitant ou le 15

## L'application des gestes barrières

Les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Ce sont des mesures de prévention particulièrement efficaces contre la propagation du virus.



**Lavez-vous très régulièrement les mains**



**Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le**



**Toussez ou éternuez dans votre coude**



**Saluez sans se serrer la main** 

### Le lavage des mains

- **les personnels** entrent dans l'établissement et se désinfectent les mains à l'aide de la solution hydro-alcoolique mise à leur disposition.
- **les élèves** se désinfectent les mains à l'aide d'une solution hydro-alcoolique mise à leur disposition. à leur entrée au collège, à l'entrée de chaque salle, avant chaque repas, après être allé aux toilettes.
- **les familles** sont autorisées à entrer dans l'établissement après une prise de rendez-vous préalable. La communication à distance (téléphone, courriels) est cependant à privilégier. Pour toute question, les parents sont invités à adresser un courriel au collège ([ce.0450785j@ac-orleans-tours.fr](mailto:ce.0450785j@ac-orleans-tours.fr)) ou à téléphoner au 02.38.24.04.70. L'accès des parents et accompagnateurs aux bâtiments scolaires s'effectue après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

### L'aération et la ventilation des classes et autres locaux

L'aération fréquente des locaux est une des principales mesures collectives de réduction du risque de transmission du SARS-CoV-2. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés au moins 15 minutes le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, pendant les interours, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux. Une aération d'au moins 5 minutes a lieu toutes les heures.

## Le port du masque

### **Pour les personnels**

- Niveau 1 / niveau vert** : le port du masque est obligatoire dans les espaces clos et les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées ;
- niveau 2 / niveau jaune** : les mêmes règle que le niveau vert s'applique ;
- niveau 3 / niveau orange** : le port du masque est obligatoire dans les espaces clos et en extérieur ;
- niveau 4 / niveau rouge** : les mêmes règles que celles du niveau orange s'appliquent.

### **Pour les élèves**

- Niveau 1 / niveau vert** : le port du masque est obligatoire dans les espaces clos et les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées ;
- niveau 2 / niveau jaune** : les mêmes règle que le niveau vert s'applique ;
- niveau 3 / niveau orange** : le port du masque est obligatoire dans les espaces clos et en extérieur ;
- niveau 4 / niveau rouge** : les mêmes règles que celles du niveau orange s'appliquent.

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants. Le collège dispose de masques « grand public » afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui n'en disposeraient pas.

## Les règles de distanciation physique

Au collège, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves.

Si la configuration des salles de classe (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

## **Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est réalisé selon les modalités suivantes :

- Niveau 1 / niveau vert** : au moins une fois par jour. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service ;
- niveau 2 / niveau jaune** : **plusieurs fois par jour**. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service ;

- **niveau 3 / niveau orange** : plusieurs fois par jour. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service et, si possible, après chaque repas ;
- **niveau 4 / niveau rouge** : les mêmes règles que celles du niveau orange s'appliquent.

La désinfection quotidienne des objets partagés ou le respect d'un isolement de 24 heures avant réutilisation (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est recommandée.

## La limitation du brassage des élèves

La limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise.

### O la répartition des élèves

Les élèves sont répartis dans les deux cours du collège en fonction de leur niveau et **chaque classe a un emplacement attribué dans sa cour.**

La cour Dupanloup (côté rue Dupanloup) est réservée aux élèves de 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, ULIS et UPE2A.

La cour Des Bons Enfants (côté rue des Bons Enfants) est réservée aux élèves de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup>.

Dès leur entrée au collège, les élèves se dirigent vers la cour qui leur est dédiée.

A la première heure du matin, de l'après-midi et après chaque récréation les élèves se rangent à l'emplacement réservé à leur classe et attendent l'arrivée de leur professeur qui les accompagne à la salle où ils ont cours en fonction de leur emploi du temps. Les professeurs veillent au port du masque pour tous leurs élèves avant de pénétrer dans les bâtiments.

### O Les entrées et sorties des élèves

Les élèves de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup> entrent et sortent par la porte rue Dupanloup, les élèves de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> entrent et sortent par le portail rue des Bons Enfants. Les élèves utilisant un cycle ou autre pour venir au collège entrent et sortent par le portail rue des Bons Enfants. Les élèves de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> CHAM déposent leurs instruments de musique en salle « Zen » cour des Bons Enfants.

A la fin de leur cours, les élèves quittent les bâtiments sans précipitation et se dirigent **sans courir** vers le lieu de sortie qui leur est dédié.

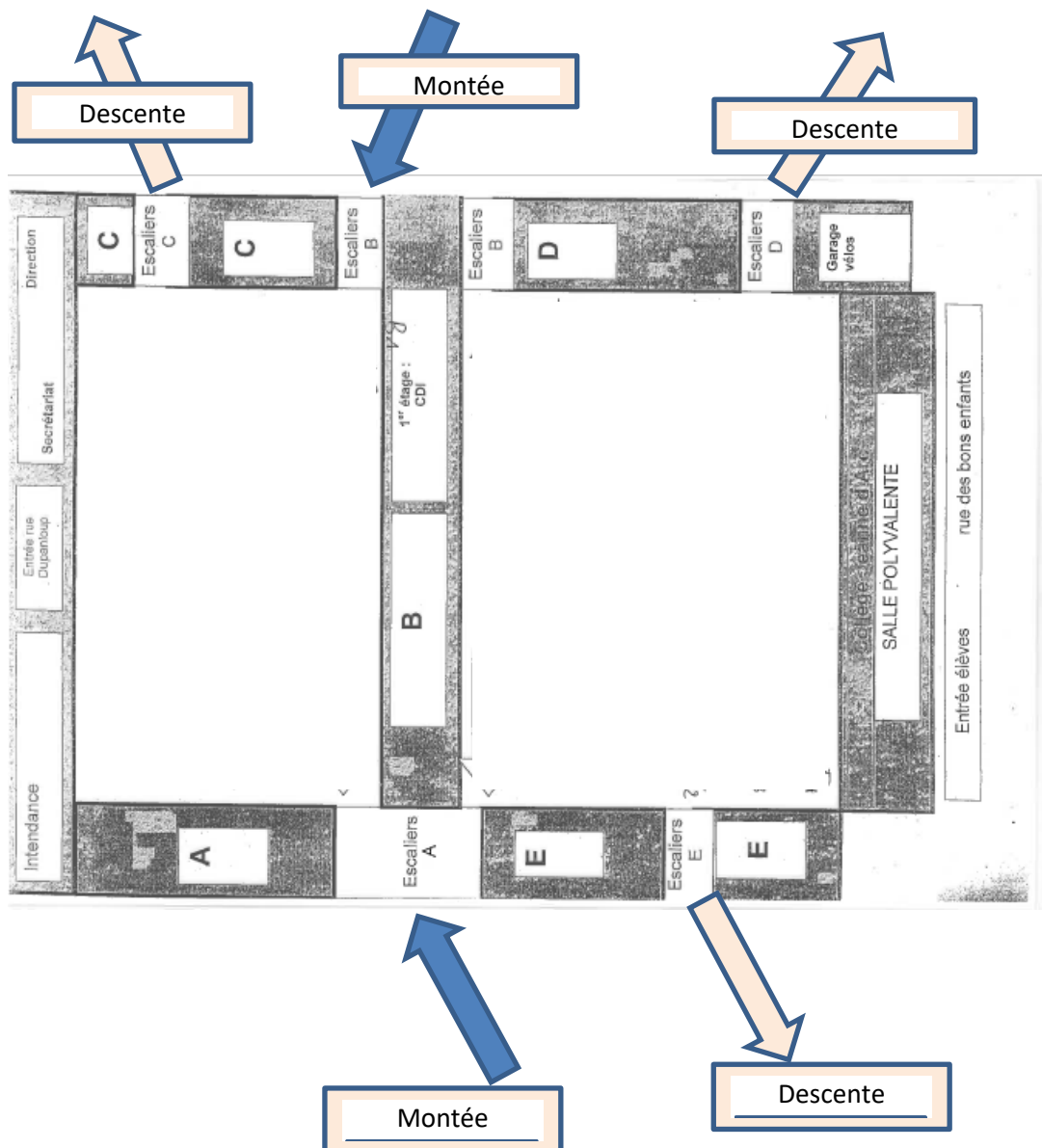
Les entrées et les sorties des élèves s'effectuent dans le calme, de façon échelonnée, sous la surveillance des personnels de vie scolaire, de l'agent d'accueil et des personnels de direction.

Après leur sortie du collège, les élèves ne doivent pas rester aux abords de l'établissement pour éviter au maximum les regroupements d'élèves et/ou de parents.

### O la circulation des élèves dans les bâtiments

Pour limiter les croisements et le brassage des élèves, un sens de circulation représenté par des flèches orange sur le sol est instauré dans les bâtiments (escaliers, couloirs). Il indique aux élèves les sens à adopter pour se déplacer et **doit être respecté scrupuleusement par tous, sans dérogation possible.**

Les classes, sous la surveillance de leurs professeurs, empruntent pour monter dans les étages les escaliers A et B uniquement, et les escaliers E, C et D pour descendre.



## La restauration scolaire

La restauration scolaire joue un rôle fondamental en revêtant des dimensions sociales et éducatives. Il est donc essentiel de maintenir au mieux son fonctionnement.

Les entrées et les sorties sont dissociées. Les assises sont disposées de manière à éviter d'être face à face voire côte à côte (par exemple en quinconce).

Les mesures spécifiques aux différents niveaux sont les suivantes :

- Niveau 1 / niveau vert** : les espaces sont aménagés et l'organisation conçue de manière à rechercher la plus grande distanciation possible entre les élèves ;
- niveau 2 / niveau jaune** : la stabilité des groupes est recherchée ;
- niveau 3 / niveau orange** : la stabilité des groupes est recherchée ;
- niveau 4 / niveau rouge** : la stabilité des groupes est recherchée ;

## Les activités physiques et sportives

Les activités physiques et sportives se déroulent selon les modalités suivantes :

- **niveau 1 / niveau vert** : les activités physiques et sportives sont autorisées en intérieur et en extérieur ;
- **niveau 2 / niveau jaune** : les activités physiques et sportives se déroulent en principe à l'extérieur. Toutefois, lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), une distanciation de 2 mètres est respectée ;
- **niveau 3 / niveau orange** : les activités physiques et sportives se déroulent en principe à l'extérieur. Toutefois lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), seules les activités de basse intensité compatibles avec le port du masque et une distanciation de 2 mètres sont autorisées ;
- **niveau 4 / niveau rouge** : les activités physiques et sportives sont maintenues en extérieur, dans le respect d'une distanciation de 2 mètres. Elles sont suspendues en intérieur.

## La formation, l'information et la communication

### Le personnel

Le personnel de direction, les professeurs ainsi que tous les autres personnels sont formés aux gestes barrières, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant.

### Les parents

Ils sont informés :

- o des conditions de fonctionnement du collège et de l'évolution des mesures prises ;
- o de leur rôle dans le respect des gestes barrières (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, utilisation des poubelles, etc.) ;
- o de la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte au collège (la température doit être inférieure à 38°C) ;
- o de la nécessité de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant s'il s'agit de l'élève qui est concerné ;
- o des moyens mis en œuvre en cas d'apparition de symptômes chez un élève ou un personnel ;
- o de la procédure lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève ;
- o des numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé, médecins et infirmiers, travaillant auprès de l'établissement ;
- o des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves ;
- o des horaires à respecter pour éviter les rassemblements aux temps d'accueil et de sortie ;
- o de l'organisation de la demi-pension.



## Les élèves

Les élèves bénéficient d'une **information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrières dont l'hygiène des mains, le port du masque** ainsi que d'une explication concernant l'actualisation des différentes mesures. Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves. Une attention particulière est apportée aux élèves en situation de handicap pour leur permettre, en fonction de leur âge, de réaliser les gestes barrières et de distanciation par une pédagogie, des supports ou, le cas échéant, un accompagnement adapté.

L'éducation à l'hygiène et à la santé fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre des cours.

## Le processus de gestion des cas confirmés Covid 19

1. Le personnel ou les responsables légaux informent l'établissement d'un test positif à la Covid-19.
2. L'établissement informe la direction académique, le médecin conseiller-technique et la cellule Covid de la DSDEN, et commence l'identification des contacts à risque sur le temps scolaire selon les modalités définies par le protocole de gestion des cas Covid en milieu scolaire.
3. L'établissement transmet la liste des contacts à risque pressentis à la direction académique et à son médecin conseiller-technique, via la cellule Covid de la DSDEN.
4. Le chef d'établissement transmet par courriel les courriers nominatifs aux responsables légaux ou aux personnels pour les cas contact.
5. Le retour dans le collège ne peut se faire qu'après expiration du délai prévu par le courrier d'isolement (7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé) et si le test réalisé au 7<sup>ème</sup> jour après le dernier contact avec le cas confirmé est négatif. Les parents établissent une attestation sur l'honneur qu'un test a été réalisé et qu'il est négatif. En absence d'attestation, le retour ne peut avoir lieu qu'après un délai de 14 jours après le dernier contact avec le cas confirmé.
6. Au collège, un protocole de contact-tracing renforcé est mis en œuvre pour identifier les élèves ayant eu des contacts à risque avec un cas positif et les évincer de l'établissement durant 7 jours (à l'exception de ceux justifiant d'une vaccination complète).

## Autres mesures

### ○ les dispositifs de l'établissement

Afin de limiter le brassage des élèves, sont suspendus :

- les ateliers, clubs, et les activités péri-éducatives du foyer socio-éducatif,
- le dispositif « devoirs faits ».

Des aménagements :

- les dispositifs de remédiation et de médiation fonctionnent en tenant compte des classes et groupes d'origine,
- les activités de la section scolaire sportive escrime se poursuivent avec des groupes constitués issus des mêmes classes,
- les réunions au collège respectent la distanciation physique et se limitent à un nombre restreint de participants,
- les activités de l'association sportive, de la chorale, de l'orchestre, en respectant les protocoles sanitaires inhérents aux disciplines concernées.

### **O le Centre de Documentation et d'Information**

Le CDI reste ouvert aux élèves. L'enseignant documentaliste veille à faire respecter la distanciation physique en évitant le brassage des élèves qui sont répartis en fonction de leur classe d'origine dans des espaces distincts du CDI. Les objets partagés (livres, revues, ...) font l'objet d'une désinfection après usage ou d'une mise à l'écart de 24 h avant réutilisation.

### **O le règlement intérieur de l'établissement**

Tout irrespect des gestes barrières et des consignes sanitaires de la part des élèves peut s'apparenter à un manquement au règlement intérieur pouvant entraîner une sanction disciplinaire.